

de Côte d'Or

SE-Unsa 21 15 Bd Pompon 21000 DIJON

03 80 55 50 35 21@se-uns.org

<http://sections.se-uns.org/21>

<http://www.facebook.com/seunsacotedor>

n°78 sup 1

août 2013

Prix : 1 €

Dispensé de timbrage
Fontaine lès Dijon

Dispensé de timbrage



Bulletin de rentrée



Rythmes scolaires

Onze communes de Côte d'Or changent leurs rythmes scolaires. Pour les autres, le SE-UNSA vous aide pour préparer la rentrée 2014

Lire page 4

Carte scolaire 2013

31 moyens provisoires ont été donnés lors du CTSD « ajustements carte scolaire 2013 » du 25 juin dernier...

Lire page 4

Formation initiale

La formation et le recrutement des nouveaux enseignants vont changer dès la rentrée. Fonctionnaires STaGiaire (FSTG), étudiants contractuels en Master 2 (M2), Emploi Avenir Professeur (EAP), comment s'y retrouver ?

Lire page 6

Direction d'école

Parce qu'il est désormais urgent de répondre à la difficile situation des directeurs d'école, le SE-UNSA s'engage et agit : enquête, dépôt d'une alerte sociale, saisie du CHS-CT de Côte d'Or, audience auprès de députés.

Lire page 7

EPS

Devenir certifié : une priorité pour le SE-UNSA

Lire page 12

Retraite

C'est dans un contexte particulièrement difficile que le dossier des retraites va, à nouveau, être ouvert pour la quatrième fois en vingt ans...

Page 17

Et aussi

Le calendrier de l'année scolaire, nos réunions d'infos syndicales, nos stages syndicaux, nos relais de terrains mais aussi une présentation du Syndicat des Enseignants UNSA et de vos représentants.

Directeur de la publication :
Roland BONNOT

N°CAPP : 0217 S 08096

ISSN : 1251 - 9243

Imprimé par nos soins

Dépôt légal : août 2013

SOMMAIRE

■	p.1 : A la Une	□	p.9 à 11 : Pourquoi se syndiquer ?
■	p.2 : La lorgnette de l'actu	■	p.12 : EPS
□	p.3 : Editorial	■	p.13-14 : RISTT
■	p.4 : Rythmes et carte scolaire	□	p.15 : Nos stages syndicaux
■	p.5 : Calendrier de l'année	■	p.16-17 : Nos relais de terrains
□	p.6 : Quels nouveaux profs ?	■	P.17 : Retraite
■	p.7 : Direction d'école	□	p.18 : L'équipe du SE-UNSA
■	p.8 : Le SE-UNSA, qui sommes	■	p.19 : Nos coordonnées

La lorgnette de l'actu



Valls sans hésitation

Notre ministre de l'intérieur a été sur tous les fronts cet été... Et surtout sur tous les écrans!!!

Tel superman, il volait (pour se déplacer!!!) à droite, à gauche, sans relâche, s'exprimant tout azimut et sur tous les sujets.

En sillonnant les villes, il se croyait sans doute à la/en campagne...

Marche à l'ombre

Pour cause de crise bancaire et immobilière, il a fallu s'y reprendre à deux fois pour réaliser la plus haute tour d'Espagne. Une société a réalisé les 20 premiers étages et une autre les 35 suivants.

Le second architecte a « juste » oublié l'ascenseur entre le 21ème et le 55ème étage... Mais pas l'escalier de secours. Une chance...

Graines de champions

Alignant les millions sans scrupules, les plus grands clubs de foot ont cherché à s'attacher les services des meilleurs joueurs et entraîneurs, du moins supposés tels.

Ils se les échangent comme on s'échange des billes, et si les résultats ne suivent pas, ils les jettent à la manière des kleenex.

Pendant ce « spectacle » affligeant et indécent, les éducateurs bénévoles continuent à œuvrer à l'épanouissement des enfants.

Certains sèment... d'autres récoltent.

En guise d'inventaire

Les comptes de campagne de Nicolas Sarkozy ont été refusés cet été par le conseil constitutionnel, provoquant l'indignation de l'UMP. Un sarkothon a été lancé pour rembourser 11 millions aux banques... Et surtout éviter que Sarkozy ne doive rembourser personnellement ce prêt dont il s'était porté garant.

Notre « imprudent » ex trépidant de la république savait dépenser mais pas compter. On ne peut pas être bon partout (sic)...

Roland BONNOT





Rentrée 2013... rentrée Peillon, rentrée peillante ?

Septembre 2013 sera la première rentrée préparée par Vincent Peillon. Alors quoi de neuf Monsieur le ministre ?

Pour l'école primaire : les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) remplacent l'aide personnalisée ; la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires pour certains ; plus de maîtres que de classes pour les écoles de l'éducation prioritaire mais aussi celles qui ont « des besoins similaires » ; la mise en place du Conseil supérieur des programmes qui va travailler sur une redéfinition du Socle commun et la rédaction de nouveaux programmes.

Pour le collège : l'accompagnement personnalisé et la mise en place des conseils CM2-6^{ème} seront les principales nouveautés. Pour l'orientation à la fin de la 3^{ème}, un dispositif expérimental pour trois ans sera mis en place dans les établissements volontaires et qui laisserait le « dernier mot » aux parents.

Pour le lycée professionnel, pas de changements fondamentaux. Les efforts se porteront sur la poursuite d'études et la réussite aux Bac pro.

Pour le lycée général et technologique la nouveauté est l'entrée en vigueur de la réforme du lycée dans les classes de terminale. Dans les séries technologiques, il s'agit d'ajustements du fait de l'accompagnement personnalisé, dans les séries générales et plus particulièrement scientifique, l'horaire d'histoire-géographie passe de 4h à 2h30 en première et 2h en terminale. Le programme a été remanié mais il reste encore trop lourd. En première ES les programmes de SES ont été allégés.

Autre nouveauté cette année, la transition d'un recrutement à M2 dépourvu de formation vers un recrutement à M1 dans le nouveau cursus master en ESPE.

Le changement laisse donc poindre le bout de son nez. Exigeant pour le changement, le SE-UNSA restera attentif et vigilant sur toutes ces nouveautés.

*En parlant de changement, ces dernières semaines le **SE-UNSA de Côte d'Or** en a connu quelques-uns. Dans notre bulletin de fin d'année, Laëtitia BAREL annonçait son départ et son remplacement par Elise Riger. Courant juillet, cette dernière a préféré assurer d'autres fonctions au sein de notre syndicat. Il a donc fallu revoir notre organisation et faire des choix. C'est pourquoi, et après discussions avec l'équipe, j'ai accepté d'être responsable de la section du SE-UNSA de Côte d'Or.*



Rythmes scolaires

Les communes de Côte d'Or, à l'exception de onze d'entre elles, ont fait le choix des 4 jours pour la rentrée 2013 et non celui des 4,5 jours.

Le SE-UNSA propose des outils pour aider les collègues à préparer le passage aux 4,5 jours en septembre 2014.

Quelques rappels :

- Les onze communes qui appliquent les rythmes à la rentrée :
 - Chevigny-St-Sauveur - Ouges
 - Corcelles-les-Arts (RPI) - Perrigny-les-Dijon
 - Crépand - Plombières-les-Dijon
 - Dijon - Quetigny
 - Fénay - Selongey
 - Longvic - Saint-Usage
- Les journées devront se composer de 3h d'enseignement le matin et de 2h15 l'après-midi avec les mercredis matins travaillés.
- Les avis des conseils des écoles seront pris en compte par la DASEN. Nous encourageons donc les collègues à se réunir pour préparer la rentrée prochaine.

Pour vous aidez, rendez-vous sur notre site [se-unsat1](http://se-unsat1.com),

→ rubrique « actualité – rythmes scolaire »
→ article *organisation de la semaine : des outils pour vous faire entendre*.

- Le comité de suivi, que seul le SE-UNSA a revendiqué et obtenu, continuera de se réunir pour accompagner les communes



Carte scolaire 2013

Les ajustements de juin ont donné **31 moyens provisoires**.

Le CTSD pour les ajustements de rentrée se déroulera le mercredi 4 septembre.

Le CTSD ajustements carte scolaire s'est tenu le 25 juin. Sur les 70 écoles qui devaient voir leur situation réexaminée aux ajustements, la directrice académique a décidé 31 moyens provisoires pour septembre 2013. Deux écoles verront leur situation revue à la rentrée.

La directrice académique a donné tous les moyens dont elle disposait. Il n'en restera pas pour la rentrée.

Les collègues affectés sur les 31 moyens provisoires seront nommés lors de la phase d'ajustement du mouvement des personnels le 3 juillet.

Pour les écoles qui auraient des effectifs au delà des seuils en septembre, des moyens supplémentaires pourraient être donnés. Ils seraient occupés par des remplaçants.





A Conserver

Calendrier 2013 - 2014

Lundi 3 septembre 2013	RENTREE DES ENSEIGNANTS
Mardi 4 septembre 2013	RENTREE DES ELEVES
Fin des cours : vendredi 19 octobre Reprise des cours : lundi 4 novembre	VACANCES DE TOUSSAINT
Fin des cours : vendredi 21 décembre Reprise des cours : lundi 6 janvier	VACANCES DE NOEL
Fin des cours : vendredi 22 février Reprise des cours : lundi 10 mars	VACANCES D'HIVER
Fin des cours : vendredi 19 avril Reprise des cours : lundi 5 mai	VACANCES DE PRINTEMPS
Fin des cours : vendredi 4 juillet 2014	VACANCES D'ETE



Rattrapage de la 2^e journée de pré-rentrée

Deux demi-journées, prises en dehors des heures de cours, seront dégagées, avant les vacances de la Toussaint, afin de permettre de prolonger la réflexion engagée lors de la journée de pré-rentrée.

Une journée de cours sera rattrapée :

- pour les écoles à 4,5 jours : mercredi 13 novembre 2013 après-midi **et** mercredi 11 juin 2014 après-midi
- pour les écoles à 4 jours : **soit** mercredi 13 novembre 2013 toute la journée, **soit** mercredi 11 juin 2014 toute la jour-



Rentrée 2013 : quels jeunes profs ?

Quels jeunes enseignants seront dans nos établissements à la rentrée ?

Les fonctionnaires stagiaires à la rentrée 2013

Les lauréats de la session 2013 seront nommés stagiaires à la rentrée 2013 dans les mêmes conditions que ceux de l'année scolaire 2012.

Rémunération : Echelon 3

Temps de travail : La décharge d'au moins 3 heures pour les lauréats de tous les concours enseignants du second degré et d'au moins 6 heures pour les CPE est reconduite et les modalités d'accueil et de formation restent inchangées. Pour les lauréats au CRPE, idem que l'année passée : en observation jusqu'à la Toussaint et remplaçant après.

Rémunération du tuteur : 1^{er} degré : 929 € - 2nd degré : 2000 € (montant maximum)

Les admissibles à la session exceptionnelle : des étudiants en stage en responsabilité

L'année 2013/2014 doit leur permettre de terminer leur master mais aussi de les préparer à leurs futures missions par une formation alternée.

Prise en charge d'une classe en responsabilité : oui

Rémunération : 854 €

Temps de travail : 1/3 de temps de service ou plus. Dans l'académie de Dijon, seuls les étudiants se destinant à enseigner dans le 2nd degré pourront faire plus.

Rémunération du tuteur : Il est

question de 400 €. L'arrêté reste à paraître...

A la rentrée 2014

Il arrivera donc sur le terrain une double promotion de stagiaires :
- les admis au concours exceptionnel dont la maquette de formation peut être celle que nous connaissons actuellement

- les lauréats des concours « nouvelle formule » dont le temps de service devrait être un mi-temps en responsabilité. Ces fonctionnaires stagiaires devront obligatoirement s'inscrire en M2 à l'ESPE.



MAIS AUSSI...

Les EAP : étudiants avec un contrat Emploi d'Avenir Professeur

Ce sont des étudiants en L2, L3 ou M1 qui ont signé un contrat leur permettant d'exercer pendant leurs études des fonctions d'appui éducatif rémunérées dans les écoles et les établissements scolaires tout en étant accompagnés(es) par un tuteur. Prise en charge d'une classe en responsabilité : non, car contrat de droit privé.

Rémunération : Elle est de 402€ nets mensuels, cumulable avec une bourse de service public de

217€.

Temps de travail : 12 heures hebdomadaires en moyenne, modulables. Il ne peut pas excéder 17h30.

Rémunération du tuteur : 300 euros par étudiant et par an. Le dispositif limite le tutorat à deux

étudiants EAP. La rémunération à ce titre ne peut pas excéder 600 euros par an.

Des étudiants en stage d'observation ou pratique accompagnée

Dans le cadre de la 1^{ère} année de Master notamment, des stages d'observation peuvent être proposés aux étudiants.

Prise en charge d'une classe en responsabilité : non

Rémunération du tuteur : 200€/binôme pour les M1.



Franck.DELETRAZ

Direction d'école et conditions de travail

Le SE-UNSA s'engage !

Parce qu'il est désormais urgent de répondre à la difficile situation des directeurs d'école, le SE-UNSA a déposé une alerte sociale début juin

Il y a déjà un an, une enquête lancée par le SE-UNSA avait montré que leur malaise avait viré à la souffrance au travail. Les résultats de la Côte d'Or vont dans le même sens (cf. site se-unsa 21)

Cette situation continue pourtant de s'aggraver. Aux tâches et missions qui ne cessent de croître et de se complexifier, s'ajoutent désormais l'organisation de la semaine de 4,5 jours qui place les directeurs en première ligne et vient alourdir encore des emplois du temps déjà largement surchargés.

Le ministère de l'Éducation Nationale a réagi, suite à notre alerte sociale déposée le 6 juin,



en annonçant le recrutement de 10000 emplois aidés pour l'aide administrative (environ 80 pour notre académie). Même si cela constitue bien un « premier geste », ça ne suffit pas.

Depuis un an, le ministre de l'Éducation martèle que l'École primaire est une priorité. Mais les discussions qu'il avait lui-même annoncées en octobre sur la direction ne sont toujours pas concrétisées. Ce choix de la priori-

té au primaire doit mobiliser tous les acteurs et toutes les équipes d'école. Les directeurs ont, dans ce cadre, un rôle majeur à jouer. Pour le SE-UNSA, ils doivent dès lors bénéficier de moyens en temps, en formation et en personnel administratif pour y parvenir. Au-delà, c'est la question même de l'évolution de la structure de l'école primaire qui doit être posée afin de répondre durablement et efficacement à cette problématique récurrente.

Ce sont toutes ces questions que le SE-UNSA porte au travers de son alerte sociale. Il attend des réponses concrètes à une situation qui ne peut plus durer.

F.D

Les actions du SE-UNSA en Côte d'Or

Le SE-UNSA 21 a fait sa propre enquête « *Pour mes conditions de travail je saisis le CHS-CT* » (cf. site). Le SE-UNSA a saisi le CHS-CT. Il a rencontré le pouvoir législatif et a, lui aussi, déposé une alerte sociale.



Les 102 réponses à notre enquête (sur environ 600 directions d'école en Côte d'Or) ont encouragé notre Syndicat d'Enseignants à soumettre au vote des représentants du personnel du CHS-CT départemental du 4 juillet dernier **un avis sur les conditions de travail des directrices et directeurs d'écoles de Côte d'Or.**

Cet avis (à lire sur notre site) demande à l'administration de faire

une enquête qualitative auprès des directrices et directeurs. Il demande que, en attendant les résultats de cette enquête, des mesures conservatoires soient prises.

L'avis formule aussi des propositions pour alléger la charge de travail mais aussi pour réduire les Risques Psycho-Sociaux (RPS).

Par le dépôt de cet avis, la DSDEN de Côte d'Or est tenue d'apporter une réponse.

Nous avons aussi interpellé M. Laurent Grandguillaume, député de Côte d'Or, lors d'une audience le 8 juillet à sa permanence de Dijon. Notre enquête, son analyse

et l'avis déposé au CHS-CT lui ont été donnés.

M. Grandguillaume s'est engagé à saisir le ministre V. Peillon, le 1^{er} ministre et le Président de la République sur cette question de la direction d'école et du statut des directeurs.

Tous ces éléments s'inscrivent dans la logique de l'alerte sociale déposée par le SE-UNSA de Côte d'Or. Si nous ne sommes pas entendus, si rien n'est envisagé, alors d'autres actions seront envisagées.

Allez sur notre site pour connaître nos mandats sur la direction d'école!

Franck DELETRAZ

Qui sommes-nous?



Le SE-UNSA, né en 1992 et issu du SNI-Pegc FEN, est présent sur tous les territoires (Métropole et Outre-Mer), mais aussi à l'étranger. Il possède des élus aux échelons ministériel, académique et départemental.

Nos adhérents sont issus du 1er et du 2nd degrés : enseignants des écoles, des collèges, des lycées généraux, techniques et professionnels, personnels d'éducation et d'orientation, titulaires et non titulaires, stagiaires, personnels détachés ou mis à disposition, actifs et retraités : **nous avons tous notre place au sein du SE-UNSA.**



Notre identité:

- Un syndicat intercatégoriel,
- Un projet éducatif cohérent, de la maternelle au lycée,
- Une approche réformiste combative,
- Un syndicat autonome,
- Un syndicat interprofessionnel avec l'UNSA

Nos revendications

Pour la réussite de tous les élèves

- Bâtir un système scolaire sans rupture de la maternelle au lycée par le biais du socle commun
- Rendre obligatoire la scolarisation en maternelle dès 3 ans
- Dispenser aux élèves en difficulté les aides nécessaires et adaptées sur le temps scolaire
- Donner les moyens de scolariser les élèves en situation de handicap dans de meilleures conditions



Pour la reconnaissance et le respect des personnels

- Unifier progressivement l'ensemble des catégories d'enseignants pour construire un corps unique
- Obtenir une revalorisation annuelle du point d'indice au moins égale à l'inflation
- Faire reconnaître l'évolution du métier, de la charge de travail par le biais de

compensations horaires ou financières

Pour un service public de qualité

- Défendre le service public d'éducation nationale, laïque et gratuit
- Obtenir des financements publics pour assurer la gratuité effective de la scolarité à tous les niveaux du système éducatif
- Conduire toute une génération à une qualification

Retrouvez l'ensemble de notre projet syndical

www.se-unsa.org

rubrique « Rejoignez-nous / Notre projet ».



ADHERER AU SE-Unsa : POURQUOI?

J'adhère et je bénéficie du bouquet adhérents :

- **Le magazine national l'Enseignant et ses suppléments**

Pédagogie, analyses, fiches pratiques...toute l'info mensuelle à domicile.

- **L'enseignant de Côte d'Or**

- **Des lettres en lignes régulières, nationales et départementales**

Ciblage, réactivité...toutes les infos à chaud pour suivre l'actualité.

- **Un accès à des outils personnalisés sur l'espace adhérent dédié sur le site :**

<http://sections.se-unsa.org/21/>

Un suivi personnalisé



Informations systématiques aux syndiqués

Mutations, calculs de retraite, promotions, des conseils, de l'aide pour comprendre et suivre votre déroulement de carrière .

Au-delà des enseignants, l'UNSA défend et représente d'autres catégories de travailleurs, publics ou privés.

Un projet de la maternelle au lycée

Calendrier, carnet de notes, agenda, Guides catégoriels mémos



Adressés chaque rentrée aux adhérents

Des relais de proximité

Des militants à votre écoute pour répondre à vos questions ou vous accompagner dans vos démarches

J'ajoute ma force à celle des autres pour être mieux défendu et participer à la défense de notre service public tout en réfléchissant sur les transformations nécessaires de notre système scolaire.

Les plus de l'adhésion:

- Je bénéficie d'un crédit d'impôt égal à 66 % du montant de ma cotisation syndicale
- Je peux solliciter gratuitement l'Adéc (Association de défense du consommateur) pour me soutenir en cas de litige
- Je profite de réductions à France Abonnements, d'invitations à des colloques ou des avant-premières de spectacles, de films

BULLETIN D'ADHÉSION



SITUATION PERSONNELLE

- Nouvel adhérent** **Actif** **Retraité**

Nom d'usage : Prénom :
 Nom de naissance : Né(e) le :
 Adresse personnelle :
 Téléphone : Portable :
 Adresse mail :
 Nom et adresse de l'école/établissement d'exercice :

SITUATION ADMINISTRATIVE

TITULAIRE

- Premier degré** Spécialité (directeur, Zil, ASH, EMF...) :
 Professeur des écoles Institututeur
- Second degré** Discipline :
 Certifié PLP Agrégé Bi-admissible AE PEGC Ce d'EPS Cop
 Peps CPE DClO Autre (préciser) :

NON-TITULAIRE

- Enseignant, CE, CPE (précisez) : Vacataire Contractuel
- AED (précisez les fonctions) :
- Emploi vie scolaire (EVS)

ENTRÉE DANS LE MÉTIER

- Étudiant (M1, M2)
- Emploi avenir professeur (EAP)
- Stagiaire : PE Certifié Cop CPE PLP Peps Agrégé Bi-admissible
- Suppléant

COTISATION

- Classe normale Hors classe Classe exceptionnelle
- Temps complet Temps partiel : % CLM, CLD, CPA...

Échelon : Montant de la cotisation :

Mode de paiement : Chèque Paiements fractionnés automatiques^(*) : Première demande Renouvellement

J'adhère au Syndicat des Enseignants-Unsa, date et signature :

Les informations recueillies sont destinées au fichier syndical. Elles servent uniquement pour vous donner des informations syndicales susceptibles de vous intéresser. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi n°79-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux bases.

Le montant de votre cotisation annuelle est proportionnel au salaire. Il est égal à 5,8 millièmes de votre traitement annuel brut. Modalités de versement : En une seule fois par chèque, adressé à votre section syndicale. - En plusieurs fois par prélèvements fractionnés sur votre compte bancaire ou postal. - Par carte bancaire sur www.se-unsa.org

CRÉDIT D'IMPÔT
66% de votre cotisation

Titulaires

CLASSE NORMALE	E C H E L O N S							
	04	05	06	07	08	09	10	11
Instituteur	123 €	134 €	139 €	146 €	153 €	163 €	173 €	179 €
Professeurs, Certifiés, Cei, Cpe, Pps, Psc	135 €	159 €	163 €	172 €	185 €	197 €	213 €	229 €
Psc, Ce d'Esp, Ae	127 €	144 €	151 €	159 €	169 €	178 €	188 €	
Bi-admissible	154 €	163 €	174 €	183 €	197 €	213 €	229 €	239 €
Agrégé	183 €	195 €	206 €	221 €	238 €	255 €	272 €	286 €

HORS CLASSE	01	02	03	04	05	06	07
Professeurs, Certifiés, Cei, Pps, Psc, Dico	172 €	195 €	209 €	223 €	242 €	253 €	272 €
Agrégé	229 €	242 €	255 €	272 €	286 €	313 €	
Psc, Ce d'Esp	159 €	167 €	177 €	188 €	213 €	229 €	

CLASSE EXCEPTIONNELLE	01	02	03	04	05
Psc, Ce d'Esp	213 €	231 €	242 €	259 €	272 €

Non-titulaires

Contractuel	indice < 400	41 €	Vacataire	41 €
	indice 401 à 500	72 €	Ass. d'éducation	72 €
	indice > 500	50 €	EVS	50 €

Situations particulières

Disponibilité, usage parental	41 €
temps partiel ou CM :	
au prorata du temps partiel	

Entrée dans le métier

Professeurs, Certifiés, Cei, Pps, Eps, Cop échelon 3	58 €
Étudiant	41 € bar
Agrégé, bi-admissible échelon 3	109 €
Suppléant	82 €

Retraites

Pension inférieure à 1400 €	101 €
Pension entre 1400 et 1850 €	125 €
Pension supérieure à 1850 €	154 €

Payable en ligne par carte bleue, chèque, prélèvements automatiques (jusqu'à 10 fois sans frais) sur www.se-unsa.org

A retourner à SE-UNSA de Côte d'Or
15 Bd Pompon, 21000 Dijon

Cotisations 2013-2014



INSTRUCTIONS POUR LE PAIEMENT FRACTIONNÉ DE LA COTISATION

*** Compléter**

- Nom, prénom, adresse du débiteur (titulaire du compte)
- Nom et adresse précise de l'établissement qui gère le compte à débiter
- Numéro du compte à débiter

*** Dater et signer la demande et l'autorisation de prélèvement**

*** Renvoyer avec le bulletin d'adhésion en joignant le RIB**

Ce formulaire n'est à remplir que

- Si vous optez pour la première fois pour des prélèvements automatiques ou
- Si vous avez changé de compte depuis l'année dernière

✂

DEMANDE DE PRELEVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier.

NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR

--

DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

--

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER

Syndicat des Enseignants – UNSA
209, Boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

COMPTE A DEBITER

Codes		Numéro de compte	Clé Rib
Etablissement	Guichet		

Date :

Signature :

Les informations recueillies dans la présente demande, qui doit obligatoirement être complétée, sont destinées à être utilisées par le créancier, que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réjette le différend directement avec le créancier.

N° NATIONAL EMETTEUR

401981

NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR

--

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER

Syndicat des Enseignants - UNSA
209, Boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

COMPTE A DEBITER

Codes		Numéro de compte	Clé Rib
Etablissement	Guichet		

Date :

Signature :

NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU CPTA A DEBITER

--

Prise de renvoyer cet imprimé au créancier, en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (R.I.B) ou de caisse d'épargne (R.I.C.E)

A retourner à SE-UNSA de Côte d'Or
15 Bd Pompon, 21000 Dijon

Pourquoi devenir certifié ?

► Un enseignant d'EPS est **moins bien rémunéré** que ses collègues lorsqu'il enseigne une heure supplémentaire.

Pour le SE-UNSA, tous les collègues sont au service des élèves et méritent le même traitement.

► **Un enseignant d'EPS n'est pas rémunéré pour le passage en CCF du baccalauréat.**

La co-évaluation oblige les équipes EPS à faire des choix :

- soit au détriment des élèves, en supprimant une séance à chaque cycle
- soit au détriment des enseignants qui interviennent sur des heures non rémunérées pour effectuer cette même co-évaluation.

Pour le SE-UNSA, le passage au statut de certifié permettra d'harmoniser ces pratiques sur les examens.

► **Un enseignant d'EPS passe un Capest et non un Capes.**

Deux acronymes si proches qu'ils sèment le trouble. Il faut attendre le premier vote aux CAP pour s'apercevoir que profs d'EPS et certifiés ne s'expriment pas ensemble parce qu'ils ne sont pas du même corps.

Pour le SE-UNSA, passer un Capes, c'est affirmer l'égalité.

► **Un enseignant d'EPS effectue 3000h de plus devant les élèves, au cours d'une carrière, que les collègues certifiés.**

« Ils n'ont pas de copies, c'est normal de travailler 2h de plus » entend-on dire quelquefois.

- Les projets d'EPS demandent du temps de travail !
- Les conditions de travail (pratique extérieure, « résonance » des gymnases...)

très spécifiques à l'EPS doivent être reconnues.

- La gestion du matériel et de la conformité des infrastructures, ne s'approcherait-elle pas d'un laboratoire d'histoire-géographie ou de sciences ? Là encore, aucune reconnaissance!

Alors, au regard de ces quelques exemples, est-il juste d'enseigner 3000h de plus qu'un collègue certifié d'une autre discipline ?

Pour le SE-UNSA, le passage à un service de 18h serait une juste reconnaissance des conditions de travail des enseignants d'EPS.



Nos propositions

● Le budget de cette mesure

Pour passer dans le corps des certifiés, **le SE-UNSA réclame 1 500 postes**. Parmi les créations de postes annoncées par le gouvernement, cela représente 2,5% pour obtenir un service de 18h, composé de 16h de cours et de 2h de forfait sport scolaire.

● Le 16h + 2h

Le SE-UNSA propose d'intégrer un forfait de 2h dans les 18h hebdomadaires. Il est primordial que cet enseignement continue à relever des professeurs d'EPS. Par ailleurs, **il est nécessaire de revaloriser leur travail** car ils s'investissent bien plus que le strict forfait. Les heures d'accompagnement éducatif (volet sportif) pourraient être mobilisées pour cela.

● Le sport scolaire

Il a besoin de nouvelles orientations plus adaptées aux élèves. A l'heure de l'évolution des rythmes scolaires et de la refondation de l'école, **le SE-UNSA demande des assises pour le sport scolaire. Il est primordial de maintenir nos associations sportives dans les établissements et de poursuivre le sport scolaire, véritable trait d'union entre l'EPS et le sport fédéral.**

● L'EPS, une vraie discipline?

Il faudrait le demander au syndicat majoritaire qui s'y oppose. La survie de l'appareil syndical primerait-elle sur l'intérêt des enseignants?

Le SE-UNSA, deuxième syndicat représentatif de l'EPS, continue malgré tout de porter ce mandat de « Devenir Certifié ».

Yann Chandivert

Réunion d'information syndicale

Mode d'emploi

Assister aux réunions d'information syndicale est un droit.

Syndiqué(e) ou non, tout(e) enseignant(e) peut y assister.

Les 6 heures annuelles dédiées aux réunions d'information syndicale peuvent être déduites du temps de travail hors temps devant élèves.

Chaque enseignant choisit le jour qui lui convient, en fonction des dates proposées par les organisations syndicales.

Chaque enseignant choisit la réunion à laquelle il souhaite se rendre : pas d'obligation à ce que tous les enseignants d'une même école se rendent à la réunion d'une même organisation syndicale.

Informé individuellement l'IEN de sa participation en lui indiquant sur quel temps de travail les heures seront déduites, et garder un double du courrier.

RESERVEZ DES A PRESENT

2 FOIS 3 HEURES

SUR VOTRE TEMPS DE TRAVAIL

Assister aux réunions d'information syndicale
est **un droit**.

Ne le perdons pas.

**PARTICIPEZ MASSIVEMENT
AUX REUNIONS DU SE-UNSA**



**Pour m'informer
Je choisis le SE-UNSA**

Réunion d'informations syndicales du SE-UNSA 21

Pour participer

Informez l'IEN (voir modèle ci-dessous)

Mme, M	Date
Ecole de.....	
À : M.... l'IEN circonscription de	
M. l'Inspecteur,	
Conformément à l'arrêté du 16/01/85, j'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par le SE-UNSA à le de 9h00 à 12h00.	
Les 3 heures de service utilisées pour cette réunion d'informations syndicales seront à déduire de mes heures d (<i>animation pédagogique/conseil de cycle, de maîtres</i>), et plus exactement sur (<i>préciser la réunion concernée et sa date</i>).	



Mercredi 2 octobre

9 h - BEAUNE

**Maison des associations
Salle les Boucherottes**

Samedi 5 octobre

9 h - DIJON

**Amphi Proudhon
Bâtiment droits-lettres**

Mercredi 9 octobre

9 h - DIJON

**Maison de quartier de
la Fontaine d'Ouche**

Ces 1/2 journées d'informations syndicales sont un droit à l'information qu'il convient de protéger en participant.

Nos stages syndicaux

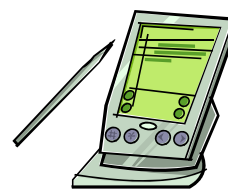
► STAGES

- **Lundi 14 octobre**

Préparation à la 1ère inspection / Responsabilité

- **Mardi 12 novembre**

Préparation à l'entretien de direction / Responsabilité



Participer aux formations organisées par le syndicat est un droit. Il suffit d'en faire la demande à l'administration un mois avant la date du stage.

Si tu es intéressé(e), prends contact avec le SE-UNSA avant le 12 septembre :

21@se-unsa.org ou 03 80 55 50 35

► RÉUNION D'INFO

- **Samedi 16 novembre**

Préparer votre changement de département



F ACEBOOK

Grâce à notre page Facebook, tu suivras l'actualité éducative en temps réel.

Ton syndicat publie régulièrement des informations relatives aux actions locales et nationales.

C'est également un espace d'échanges où tu peux réagir à l'actualité de ton syndicat, où tu peux nous faire part de tes remarques et suggestions.

Un clic, un lien direct avec ton syndicat.

<https://www.facebook.com/>

REJOINS NOUS VITE

Nos relais de terrain

Qu'est-ce qu'un relai de terrain?

Le relai de terrain reçoit tout au long de l'année des informations du SE-UNSA. Il vous les transmet, il fait remonter les informations du terrain, il peut éventuellement répondre à vos questions ou vous inciter à nous appeler.

Bref... un relai de terrain



Où trouver un relai de terrain?

Des relais de terrain sont présents dans tout le département.

Voici la liste actuelle :

Circonscription	Nom	Ecole	Poste
AUXONNE VAL DE SAONE	BOUCHARD Stéphanie	Elémentaire Tillenay	Adjoint
	CHÂTEAU Stéphanie	Elémentaire Heuilley sur Saône	Adjoint
	DURAND Cécile	Maternelle Prieur Auxonne	Direction
	FALCO Anthony	Elémentaire Franxault	Adjoint
	JUSSELIN Guillaume	Elémentaire Pontailler sur Saône	Direction
	PACOT Carole	Elémentaire Pasteur Auxonne	Direction
CHATILLON SUR SEINE	COTTEZ Rémy	Elémentaire Belan sur Ource	Direction
	MATHIEU Fabienne	Elémentaire Marmont Chatillon sur Seine	Adjoint
	LOUDIN Emilie	Remplacement mat Argilly	Remp
	TASSAN AUBIN Catherine	Maternelle Prévert Venarey les Laumes	Adjoint
BEAUNE	CORDIER-RICHARD Claude	EREA Beaune	ASH
	GREMEAUX Anne-Carole	Maternelle Bretonnière Beaune	Direction
	KOWALCZYK Jocelyne	Elémentaire Corcelles-les-Arts	Direction
CHENOVE	TRAPET Sylvie	Elémentaire Jacquemart Seurre	Adjoint
	FOURIER Jacqueline	Maternelle Célestin Freinet Longvic	Direction
	GAUTIER Maryline	Elémentaire Rouvres en Plaine	Direction
	ROUQUETTE Christine	Maternelle H. Marc Chevigny St Sauveur	Direction
DIJON CENTRE	BACCHETTA Marina	Maternelle Petites Roches	Adjoint
	GANDREY Nadia	Maternelle Chevreul	PEMF
	TIXIER Laurent	Elémentaire Voltaire	Adjoint
DIJON NORD	BINET Georges	Elémentaire Belleneuve	Direction
	GIONNET Isabelle	Elémentaire Hauteville lès Dijon	Direction
	PAUGET Isabelle	Elémentaire Renève	Direction
	MARTINET Marie-Françoise	Elémentaire Mirebeau	Adjoint

Circonscription	Nom	Ecole	Poste
DIJON SUD	DELLUC Marie-Claire	Maternelle Tart-le-haut	Direction
	FLORE Elisa	Maternelle Perrigny lès Dijon	Direction
	PINSON Christine	Maternelle Porte d'Or Marsannay la Côte	Direction
	TISSIER Marie-Pierre	Elémentaire Tart-le-haut	Direction
DIJON EST	JUANEDA Angélique	Elémentaire Maladière	Adjoint
	RIN Samuel	Elémentaire Flammarion	Adjoint
	VAILLAUT Jean-Christophe	Elémentaire Val Sully St Apollinaire	Direction
DIJON OUEST	AUGROS Annick	Maternelle Plombières lès Dijon	Adjoint
	DER Christiane	Elémentaire Ancey	Adjoint
	DUVERNAY Florent	Elémentaire Darcy	Décharge
	MELET Yvain	Elémentaire Champs Perdrix	+ maîtres
	PIERRE Marie-Odile	Remplacement Dijon	Brigade
	STROHL Céline	Maternelle Alsace	- 3 ans

Retraites

C'est dans un contexte particulièrement difficile que le dossier des retraites va, à nouveau, être ouvert pour la quatrième fois en vingt ans. Toutes les projections faites par le COR (Comité d'Orientation des Retraites) montrent que notre système de retraite par répartition est un danger. Le déficit prévu à l'horizon 2020 s'élèverait à 23 milliards d'euros par an.

Ces déficits sont dus à un double phénomène :

- Un **phénomène démographique**, l'allongement de la durée de la vie conduit à un déséquilibre du rapport entre le nombre des actifs et le nombre des retraités.
- Un **phénomène conjoncturel** lié à la forte augmentation du chômage qui fragilise les rentrées de cotisations

Le rapport Moreau évoque l'allongement de la période prise en compte pour le calcul des pensions des fonctionnaires. Il s'agit de passer du calcul sur la base de l'indice perçu pendant au moins 6 mois à une durée de référence de 3 à 10 ans... mais en intégrant une partie des primes !

→ Pour le SE-UNSA et l'UNSA, **cette hypothèse n'est pas envisageable** sans avoir à modifier toutes les règles de la Fonction publique y compris toutes les carrières, leurs évolutions et leurs primes !

► **Pour le SE-UNSA et l'UNSA : pas touche aux 6 mois !**

Au-delà, le rapporteur propose des pistes pour éviter de devoir « réformer » tous les 4 ans ! Certaines peuvent conduire à modi-

fier le système (retraite par points, revoir les avantages familiaux, nouveau dispositif combinant âge légal et nombre de trimestres...). D'autres portent sur des aspects utiles : la prise en compte des stages pour les jeunes, les fins de carrières ou la prise en compte de la pénibilité.

La balle est maintenant dans le camp du gouvernement car un rapport n'est pas une décision. **Avec l'UNSA, nous agissons pour une réforme pérenne et juste !**

Claire JULLIEN



L'équipe du SE-UNSA 21

Vos représentants membres du bureau du SE-UNSA 21



Franck DELETRAZ

Secrétaire départemental
Référént jeunes enseignants



Dominique CORTOT

Trésorière départementale
Référénte 2nd degré



Matthieu DROUHIN

Référént CAPD et ASH



Claire JULLIEN

Référénte carte scolaire
et retraites

Yann CHANDIVERT

Secrétaire Académique du SE-UNSA

Professeur d'EPS Lycée Louis DAVIER, Joigny

Section Académique

15 Bd Pompon à Dijon

ac-dijon@se-unsa.org

03 80 55 50 36

Vos représentants SE-UNSA dans les instances...

... qui gèrent notre carrière

<u>Pour les PLC</u>	Christophe CICHOCKI Sylvain LEROUGE Sylvain PINTE Pier-Cyril CHEVALEY	Collège Malraux, Dijon Collège, Louis Aragon Chatenoy-le-Royal Collège Rameau, Dijon Lycée Louis Davier, Joigny	élu CAPA élu CAPA élu CAPA élu CAPA
<u>Pour les CPE</u>	Hervé GUILLOT Sébastien GRAVELLE	Lycée Charles de Gaulle, Dijon Collège La Champagne, Brochon	élu CAPA élu CAPA
<u>Pour les P.EPS</u>	Dominique CORTOT Marion BESSET	Lycée Marey, Beaune Collège Albert Camus	éluée CAPA éluée CAPA
<u>Pour les PLP</u>	Nathalie ROYER	Lycée pro Jean Rostand, Nevers	Responsable Acad
<u>Pour les PE / instit.</u>	Matthieu DROUHIN Christiane DER Franck DELETRAZ Marilyne GAUTIER Angélique JUANEDA	Remplaçant Dijon Ouest RPI Ancey Remplaçant Dijon Est élé Rouvre-en-Plaine élé Maladière, Dijon	élu CAPD éluée CAPD élu CAPD éluée CAPD éluée CAPD

... qui gèrent les moyens

<u>CTSD</u>	Franck DELETRAZ Sébastien GRAVELLE Claire JULLIEN	Matthieu DROUHIN Christiane DER Yannick Plumet (PLC Collège Bachelard, Dijon)
<u>CDEN</u>	Franck DELETRAZ Sébastien GRAVELLE Claire JULLIEN	Matthieu DROUHIN Christiane DER Yannick Plumet



... qui s'occupe de l'hygiène, de la santé et de nos conditions de travail

<u>CHS-CT</u>	Franck DELETRAZ Elise RIGER Remplaçante Dijon Est	Hervé GUILLOT Sylvie Gaudel-Jardot administrative Lycée Marey, Beaune
---------------	--	--



Mon choix c'est l'Unsa!



SE-UNSA Section de Côte d'Or
15, boulevard Pompon
21000 DIJON

Tel : 03 80 55 50 35 Mail : 21@se-unsa.org

Site : <http://sections.se-unsa.org/21>

Facebook : <https://www.facebook.com/seunsacotedor>



Prenons le
POUVOIR
sur
notre MÉTIER

PERMANENCES

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h00-18h00

Mercredi : 9h00-12h00

A conserver...

... et à afficher.